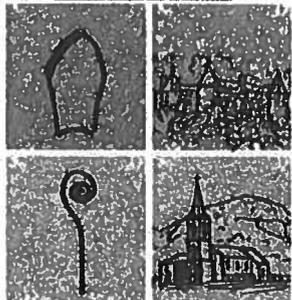


M A I R I E



Saint Nicolas de Macherin

D 2019-40

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf,

Et le quinze novembre 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE MACHERIN, régulièrement convoqué le 5 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roland GRAMBIN, Maire.

Etaient présents : GRAMBIN Roland, FORESTIER André, HABERT Martine, MEYER Jean-Luc, NOMBLOT Bénédicte, REY Freddy, AILLOUD Christèle, LEGROS Vincent, SERAFINI Bernadette, ALBIN Virginie

Absents et excusés : SERENI Dominique (pouvoir donné à André FORESTIER), ROJON Bruno (pouvoir donné à Roland GRAMBIN), LIOBARD Gilbert (pouvoir donné à Jean-Luc MEYER) et CLAVEL Dominique.

Madame Martine HABERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Modification n°1 PLU : Modalités de mise à disposition du dossier

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape de la procédure il se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée.

Il explique également que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée de un mois en mairie de SAINT NICOLAS DE MACHERIN conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

a) de mettre à disposition pendant une durée de un mois, du 06/01/2020 au 06/02/2020 (inclus), le dossier de modification simplifiée.

Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

b) d'établir le dossier comprenant :

- le dossier de modification simplifiée, complété (le cas échéant) de l'évaluation environnementale

Accusé de réception en préfecture
038-213804321-20191115-D2019-040-DE
Date de télétransmission : 21/11/2019
Date de réception préfecture : 21/11/2019

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

- des avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

c) de préciser qu'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

d) de préciser qu'à l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

e) de préciser que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Vote	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
------	-----------	------------	----------------

Fait à St Nicolas de Macherin, le 19 novembre 2019
Le Maire, Roland GRAMBIN



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Adresse postale : Mairie de Saint Nicolas de Macherin (en Pays Voironnais) - 180 route de Chirens - 38190 Saint-Nicolas de Macherin
Tel : 04.76.06.01.54 - Fax : 04.76.55.32.25 - Adresse Mail : mairie.sainnicolasdemacherin@wanadoo.fr
Site web : mairie-sainnicolasdemacherin.fr

Accusé de réception en préfecture
038-213804321-20191115-D2019-040-DE
Date de télétransmission : 21/11/2019
Date de réception préfecture : 21/11/2019